

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 3

chargée de l'examen du postulat de M. Valéry Beaud et crts – « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette »

Présidence :	M. José MARTINHO (Le Centre)
Membres présents :	Mme Christine GOUMAZ (Socialiste) Mme Marie-Thérèse SANGRA (Les Verts) - remplace Mme Sara GNONI M. Gianfranco GAZZOLA (Socialiste) M. Thierry ARNAUD (Socialiste) – remplace M. Musa KAMENICA M. Jacques-Etienne RASTORFER (Socialiste) M. Jacques PERNET (Libéral-radical) M. Valéry BEAUD (Les Verts) M. Alain HUBLER (Ensemble à Gauche) M. Jean-Luc CHOLLET (UDC) – remplace Mme Sandrine SCHLIENGER
Membres excusés :	M. Philippe STAUBER (Libéral-conservateur)
Membres absents :	M. Antoine PIGUET (Libéral-radical)
Représentant-e-s de l'administration :	Mme Natacha LITZISTORF , Directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture M. Jeremias BLASER Secrétaire général LEA M. Claude THOMAS , Délégué à l'environnement LEA Mme Fanny FALCONNET , Cheffe division Nature
Notes de séance :	Mme Nadège BARDE , Assistante, dont les membres de la commission et le rapporteur en particulier remercient vivement

Lieu : Casino de Montbenon, salle « le Salon »

Date : le 1^{er} octobre 2020

Début et fin de la séance : 17 h 10 – 18 h 15

Présentation de l'objet

Le président ouvre la séance à 17h10 en rappelant l'objet de la commission et excuse les absents (voir ci-dessus). M. Stauber, excusé, a émis le souhait de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Conseil communal de Lausanne

Ensuite, selon l'usage, le **président** passe la parole à Mme Litzistorf pour la présentation des membres de l'administration qui l'accompagnent.

Présentations faites, le président cède la parole à **M. Valéry Beaud**, lequel rappelle l'objet de son postulat : il demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de présenter avec l'Aéroport Région Lausannoise "la Blécherette" SA un projet ambitieux de valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises au sein du périmètre de l'aéroport de la Blécherette, et de solliciter les contributions financières de la Confédération. Par ailleurs, le postulant se montre surpris de la constitution d'une commission. Selon lui, son postulat aurait pu/dû être directement renvoyé à la Municipalité pour réponse, car les mesures à prendre sur la biodiversité sont « gagnantes-gagnantes » sans influencer l'exploitation de l'aéroport. De plus, elles pourraient être cofinancées par la Confédération. Il se réfère au rapport de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) intitulé « Biodiversité et compensation écologique sur les aérodromes »¹ et paru 15 jours avant le dépôt du postulat. Ce rapport de l'OFAC et de l'OFEV explique qu'il faudrait au minimum 12 % de surfaces proches de l'état naturel (prairies extensives, étangs, mares, etc.) dans le périmètre d'un aérodrome. Dans le cadre du financement, si le projet est ambitieux et atteint au minimum 12 % de la surface de l'aéroport, la Confédération est appelée à un cofinancement pour ces mesures écologiques. Dans le cas de l'aéroport de la Blécherette, sur les 192'300 m² du droit distinct et permanent de superficie (DDP), 8 % sont occupés par des bâtiments, 41% en surfaces imperméables et une surface verte de 51 %. Ces surfaces vertes, naturelles ou proches de l'état naturel, en lien avec le réseau écologique cantonal et de la ville de Lausanne, possèdent un réel potentiel de valorisation écologique pour le maintien et le développement d'espèces animales et végétales, car il y a à proximité des territoires et des couloirs biologiques. Les mesures prises dans le cadre de La Tuilière pourraient être mises en réseau avec la Blécherette. Un nouvel élément vient compléter le postulat depuis ce printemps : la mise à l'enquête du projet d'un nouveau bâtiment pour simulateur de vol sur le site de l'aéroport. Une notice d'impact sur l'environnement y figure. Les biologistes ont fait des relevés et ont constaté 14'300 m² de surfaces intéressantes du point de vue de la biodiversité. On est loin des 12 % de compensation écologique. Une collaboration avec l'aéroport pour développer cette valorisation écologique est souhaitée, ainsi que l'apport de la Confédération.

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/compensation-ecologique-aerodromes.html>

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

Les commissaires posent un certain nombre de questions, notamment sur l'utilisation des surfaces vertes de l'aéroport et de leur entretien, si les surfaces exploitées sur le site sont-elles entretenues par un exploitant agricole ou directement par l'aéroport, ou encore si un contact a été pris avec la direction de la Blécherette et si en cas d'acceptation du postulat et rapport-préavis de la Municipalité y répondant favorablement, la Direction de la Blécherette devra-t-elle s'y plier.

Un commissaire constate que les 12 % devant être atteints sur la surface totale exploitée pour la biodiversité ne s'applique pas uniquement aux terrains d'aviation. Que par exemple pour l'agriculture, chaque paysan doit prouver 7 %. Et que le postulat met notamment en évidence des mares et étangs. Il rend attentif que ce type de milieu naturel est à éviter sur un terrain d'aviation en cas de sortie de piste d'un avion. Ce qui est demandé aux aérodromes régionaux n'est nécessairement pas valable pour les abords d'une piste d'aviation. Pour rappel, les paysans ont l'interdiction de laisser de gros véhicules aux abords de la piste pendant la nuit. Le dit commissaire se réfère à diverses études sur la biodiversité déjà menées et dont on pourrait tirer parti pour l'objet qui nous occupe sur le volet agricole. Il mentionne une carte de synthèse du guide environnemental émanant du PALM et des documents du SDNL sur le volet agricole.

Une commissaire rappelle que dans la démarche de quartier durable et le label One Planet Living, il faut 15 % de mesures proches de la biodiversité pour obtenir ce label. Elle mentionne le déclin des insectes et de la biodiversité en général ; il y a un apport conséquent à faire dans ce domaine. L'enjeu et l'intérêt du postulat sont des mesures qualitatives. A ce jour, les surfaces bordant l'aérodrome ont peu ou pas de valeur. Il n'y a pas besoin de réinventer des compétences de mise en œuvre. Si la qualité peut être accentuée, il y a plusieurs subtilités qui vont au-delà de la politique agricole, mais qui apporte une bonne plus-value pour la biodiversité. L'aspect de sécurité ne doit pas être négligé, mais être en accord avec la biodiversité. Selon cette commissaire, si la sécurité n'est pas remise en cause, on devrait aller au-delà des 12 %, qui sont insuffisants.

Un autre commissaire défend une vision de l'agriculture qui produit de la nourriture. A ce jour on est à 50 % de l'auto-provisionnement, pour le reste des 50 % c'est de l'importation. A chaque fois que l'on augmente la part des surfaces en biodiversité, le potentiel de production de l'agriculture suisse est affaibli et ce qui vient de l'étranger augmente. Il faut être le plus autonome possible pour nourrir la population. La pandémie actuelle donne à réfléchir.

Conseil communal de Lausanne

Le postulant fait remarquer que sur la surface en question des 192'300 m², il n'y a pas un seul m² en zone agricole et il n'y a pas un seul m² en surface d'assolement. C'est la zone de l'aéroport. La surface agricole de La Blécherette n'est pas comprise dans cette zone. Et que son postulat ne vise pas une diminution du rendement agricole. Il précise qu'effectivement autour de l'aéroport il y a de nombreux champs en zone agricole, cultivés par le paysan de la ferme de la Blécherette, mais qu'il ne s'agit pas du périmètre en question. À la question de savoir si cette surface est sous la Direction de la Blécherette ou de la Municipalité, M. Beaud répond que le terrain appartient à la Ville de Lausanne, mais sous DDP pour l'exploitant de l'aéroport et il représente le périmètre de l'aérodrome sous juridiction de l'OFAC. Et il précise que les recommandations en cas d'accidents viennent de l'OFAC. Il se réfère à un tableau qui détaille ces mesures en conciliant la compatibilité entre sécurité et biodiversité.

Un commissaire se demande s'il n'y a pas d'autres lieux sur le territoire lausannois ou vaudois pour de telles démarches de biodiversité.

Le postulant indique que le SPADOM, ainsi que des privés font d'excellentes choses ailleurs. La parcelle de la Blécherette appartient à la Ville, et il y a une opportunité extraordinaire d'y faire quelque chose de qualité, compte tenu que la Confédération va y contribuer financièrement.

Une commissaire revient sur la compatibilité avec la sécurité. Certaines mesures nature sont favorables à la sécurité, notamment le gazon ras qui favorise une certaine faune. L'herbe haute est une alternative et la fauche tardive serait un atout. D'autres mesures, comme des gouilles, peuvent être mises au milieu de ces zones, ce qui attire les batraciens. Cela remplit les corridors biologiques. Ce type d'espaces doit être favorisé car il se raréfie. Il s'agit d'une autre manière d'entretenir les zones.

Un autre commissaire souhaite que l'on décrive la zone en question. Qui fauche la partie de l'aéroport et celle agricole ? Notamment pour la partie sud. Un endroit est-il laissé à l'abandon ? Il rebondit en demandant quelles sont les mesures de compensation proches suite au projet de La Tuilière qui a engendré une suppression de 60'000 m² de terre agricole remplacée par du gazon synthétique ?

Mme la Conseillère municipale Litzistorf prend la parole pour répondre à un certain nombre de questions : pour l'entretien c'est M. Perroud, agriculteur, qui a une convention d'entretien sur l'ensemble des terres. Sur l'évolution des projets autour de la Blécherette, il y a eu récemment une rencontre avec les communes concernées du nord lausannois au sujet d'une étude. Le souhait est de passer à des projets concrets sur les 3 fermes et sur le futur de l'environnement de la Blécherette. Une

Conseil communal de Lausanne

nouvelle rencontre est prévue prochainement. Dans ce contexte, le postulat de M. Beaud donne du sens à cette démarche dans sa globalité (Aéroport et Espace Blécherette). À la question de savoir si contact avait été pris avec la Direction de la Blécherette, et si une étude pourrait être imposée à la direction de l'aéroport, Mme Litzistorf répond avec la lecture d'un paragraphe de la préface de l'étude de l'OFEV et l'OFAC : « *Même si les mesures de compensation écologiques devraient principalement être planifiées et réalisées sur une base volontaire et sur l'initiative de l'exploitant de l'aérodrome, elles sont aussi exigées par l'autorité compétente lors de l'approbation d'un projet de construction de plus grande envergure* ». Mme la Conseillère municipale ajoute encore que suite à la première convention signée sur les nuisances de l'aéroport passée au Conseil communal, celle-ci est appelée à évoluer vu les projets de l'aéroport. Le projet de simulateur ouvre des procédures, la Ville ayant fait opposition au projet soumis par l'aéroport. Des discussions sont engagées et en cas d'approbation du postulat, ces points pourront faire l'objet d'une réflexion globale.

Mme Falconnet, cheffe de la division Nature, précise qu'il y a 2 périmètres. Un périmètre sur le DDP et dans ce périmètre, l'aéroport a un contrat avec le paysan. Environ 3'000 m² sont fauchés 2-3 fois l'an. Si on prend compte des 12 % du postulat, le nombre de fauches serait diminué pour y arriver. Ce n'est pas de la responsabilité de la Ville, compte tenu qu'il s'agit d'un DDP.

La parole n'est plus demandée.

Le président rappelle la teneur du postulat : *demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité de présenter avec l'Aéroport Région Lausannoise "la Blécherette" SA un projet ambitieux de valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises au sein du périmètre de l'aéroport de la Blécherette, et de solliciter les contributions financières de la Confédération.*

Conclusions de la commission

Avec 8 OUI, 2 NON et 0 ABSTENTION, la commission recommande la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Lausanne, le 20 décembre 2020

Le rapporteur :



Le rapporteur est José Martinho, dont la signature est visible sur le document.

José Martinho